

**Conseil d'administration
Séance du 14 avril 2023**

**Délibération n°37-2023
Budget primitif 2023**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu la délibération n°31-2022 du 9 décembre 2022, relative aux orientations budgétaires 2023.

DELIBERATION :

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration

DIT que le budget primitif M14 sera approuvé par chapitre et section (fonctionnement et investissement) ;

DIT que toutes modifications budgétaires devront faire l'objet d'une décision modificative approuvée par le Conseil d'administration ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	BP 2023
011	charges à caractère général	1 120 150,00
012	charges de personnel et frais assimilés	4 452 144,00
65	autres charges de gestion courante	18 600,00
66	charges financières	
67	charges exceptionnelles	135 000,00
68	dotations aux provisions	
022	dépenses imprévues	35 000,00
total des dépenses réelles de fonctionnement		5 760 894,00
023	virement à la section d'investissement	
042	opération d'ordre entre sections	110 000,00
043	opération d'ordre dans la section de fonctionnement	
total des dépenses d'ordre de fonctionnement		110 000,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		
total		5 870 894,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE		
chapitre	libellé	BP 2023
013	atténuations de charges	1 499,08
70	ventes de produits et prestations	330 000,00
73	produits issus de la fiscalité	2 000,00
74	dotations, subventions et autres participations	5 405 516,00
75	autres produits de gestion courante	
76	produits financiers	-
77	produits exceptionnels	55 000,00
78	reprises sur provisions	-
total des recettes réelles de fonctionnement		5 794 015,08
042	opération d'ordre entre sections	
777	quote-part des subvention transférable au compte de résultat	7 461,40
total des recettes d'ordre de fonctionnement		7 461,40
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		69 417,52
total		5 870 894,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
DEPENSES	BP 2023
Opérations réelles	
Dépenses financières	
20 Dépenses d'équipement - immobilisations incorporelles	15 000,00
21 Dépenses d'équipement - immobilisations corporelles	235 158,14
Total des opérations réelles	250 158,14
Opérations d'ordre	
139158 Reprise des subventions au compte de résultat	7 461,40
040 Opérations d'ordre entre sections	
Total des opérations d'ordre	7 461,40
Total des dépenses	257 619,54
001 Déficit d'investissement reporté	
Total réalisation + report	257 619,54

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE	
RECETTES	BP 2023
Opérations réelles	
13 Subventions d'équipement reçues	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	
Total des opérations réelles	-
Opérations d'ordre	
021 Virement de la section d'exploitation	
040 Amortissements	110 000,00
Total des opérations d'ordre	110 000,00
001 Solde d'exécution reporté	147 619,54
Total des recettes	257 619,54

PROPOSITION

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

Décide d'adopter le budget primitif 2023.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24
Présents : 14
Votants : 20
Vote : à la majorité des voix, 2 abstentions